

Règlement du concours d'AMV (Clip Musical)

Article 1 : Organisateur

L'Association Fantasy Movies
C/o Boulmier
90, rue Pelleport
75020 Paris
FRANCE

Organise jusqu'au 05/08/2005 un concours d'AMV (clip musical).

Article 2 : Participants

Le concours est gratuit et ouvert à tous, sauf aux professionnels du montage vidéo, aux membres de l'organisation du concours et aux membres du Jury.

Article 3 : Objet du concours

Le concours a pour objet la réalisation d'un AMV (clip vidéo musical) à l'occasion de Japanim Spirit 6. Le choix des images est laissé au participant, avec toutefois l'obligation d'avoir un rapport direct avec le Japon ou le monde de l'animation et l'univers manga.

Article 4 : Conditions de participation

Un kit complet comprenant le règlement et les pièces à fournir est à disposition des participants sur les sites www.fantasy-movies.net, www.japan-expo.com et salon.japanim.fr

Ce concours peut être présenté individuellement ou en groupe. Ne sera acceptée qu'une participation par personne / groupe.

Les participants devront remettre :
• l'oeuvre au format avi (DivX, Xvid) mpeg1 ou mpeg2 ou wmv.
• le bulletin d'inscription dûment rempli

Au plus tard le 05/08/2005 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Association Fantasy Movies
Sébastien Moricard
10, rue du Colonel Delorme
93100 Montreuil
FRANCE

Ou a disposition sur un espace web en envoyant l'adresse de téléchargement et le bulletin d'inscription par mail à : amvcontest@fantasy-movies.net

Ou encore directement sur notre serveur FTP en nous demandant un accès par mail à :

amvcontest@fantasy-movies.net
Pour les envois par courrier, les supports de type CD et DVD sont acceptés.

Les formats acceptés sont : DivX, Xvid, mpeg, mpeg2 et wmv. Toute oeuvre envoyée ultérieurement ne sera pas prise en considération. Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des renseignements demandés ne sera pas admis à participer au concours. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 5 : Garanties

Tout participant (unique ou groupe) qui adresse son oeuvre dans le cadre du présent concours certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif et unique et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit de tiers. Tout participant au concours accepte, s'il est sélectionné, que ses projets puissent faire l'objet d'une exposition et/ou figurer sur les sites Internet de Japan Expo, Japanim Spirit et Fantasy Movies. Toute utilisation d'oeuvres existantes est éliminatoire, de même que des oeuvres à caractères diffamatoires, racistes, pornographiques ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque.

Article 6 : Composition du jury

Le jury sera désigné par les organisateurs du concours. Il sera composé de créateurs de clips et de professionnels et amateurs du monde de l'animation.

Article 7 : Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

- Originalité/créativité de l'oeuvre
- Qualité et esthétique du rendu
- Qualité de l'encodage

Article 8 : Dotations

De nombreux lots sont à gagner, dont notamment l'adhésion d'une année à l'association Fantasy Movies et au club Yatta.tv en tant que membre d'honneur.

Article 9 : Classements

Les résultats du concours seront annoncés selon deux classements différents, le premier étant international et regroupant tous les participants, le second FR regroupant les participants résidant en France.

Article 10 : Retour des oeuvres

Les CD ou DVD envoyés pour le concours ne seront pas rendus.

Article 11 : Modification ou annulation du concours

Fantasy Movies se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 12 : Autorisation de communication

Les participants autorisent par avance Fantasy Movies, Japan Expo et Japanim Spirit à utiliser leur oeuvre sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autre droit que les prix gagnés ou l'exposition de l'oeuvre. Les participants acceptent également d'être photographiés et autorisent l'utilisation de leur image dans toutes les manifestations promotionnelles et de communication liées à Fantasy Movies, Japan Expo ou Japanim Spirit.

Article 13 : interprétation du règlement

Toute difficulté relative à l'interprétation du règlement sera tranchée par Fantasy Movies.